

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 18 mars 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-447

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAU USÉE PAR GAINAGE STRUCTURAL ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION le 15 avril 2025.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2025-447).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 23^e jour d'avril 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière